

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 27 janvier 2020

**N°12/01/2020 : MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE VICTOR BRUN - ANNULATION DU DON D'UNE TORTUE**

*L'an deux mille vingt, le lundi 27 janvier à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 21 janvier 2020.*

**Présents** : 35

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Jean Martial DEJEAN, Monique VALAT, Jacqueline LAFON, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, N'Guessan, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Denis JUGUERA, Jean-François GARRIGUES, Quentin SUCAU, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

**Représentés** : 8

Mesdames, Messieurs Maxime BERAUDO à Annie GUILLOT, Philippe FRANCOIS à Christian PEREZ, Jean Luc BUDOIA à Danielle AMOUROUX, Nadia CHEKLIT à Jacqueline LAFON, Aurélie BURATTI à Véronique LAGARRIGUE, Laura NICOLAS à Pierre Antoine LEVI, Valérie RABAULT à Arnaud HILION, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES

**Absents** : 2

Mesdames, Messieurs Jean GARROCCQ, Carole DUNET-SCHUMANN

**Monsieur Alain CRIVELLA donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Le 28 mai 2019, la proposition de don d'une tortue verte (*Chelonia mydas*) au Muséum Victor Brun par Monsieur Maraval, ayant droit de Mme Christine Malpel, était validée en Conseil municipal (délibération n°58/05/2019). Ce don comportait la condition suivante en cas de présentation au public : mention sur la cartel « don de la famille Malpel-Maraval ».

Or, dans l'attente des autorisations nécessaires au transport de cette espèce protégée, le propriétaire est revenu sur sa décision. Le don de la tortue est donc annulé.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- prendre acte de l'annulation du don. La délibération susvisée n'aura donc pas de suite.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

30 JAN, 2020

De sa publication et/ou affichage le :

30 JAN, 2020

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 27 janvier 2020

Le Maire,

Brigitte BAREGES

